Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**SAF HELICOPTERES Olivier ROSTAN**	**06 08 68 04 15**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**ECUREUIL AS 350 B3 - F-HILF**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**MAIRIE La Chapelle en Valgaudemar + PNE**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20/05/2020	LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR	CABANE DE L'AUP	1			Héliportage de la Cabane de l'Aup
20/05/2020	LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR	CABANE DE LA FOURONNIERE	1			Héliportage de la cabane de la Fouronnière

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **143/2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **19/05/2020**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE